

**RPI élémentaire de Pontailier sur Saône – Vonges - Drambon – Marandeuil – Saint Léger
Trieu**

**Procès verbal du conseil d'école
du mardi 15 novembre 2022**

Personnes présentes :

Présidente du SIVOS : Mme Catherine DESMETZ (Mairie de Pontailier sur Saône)

Représentants des municipalités :

Mme BROIN (Mairie de Vonges),

Enseignants : Mmes BERNARD , BERTRAND, ESTIVALET, JUSSELIN, HUET , PAULIN.
M. JUSSELIN

Représentants des parents d'élèves : Mmes DE SMIDT, FOURNET, GER STURM, LEGRAND et
M. FRIBOULET

Invités :

Mme Gwenaëlle HUBERT Service Civique

Mme Julie ARNAUD : Référente périscolaire du Groupe scolaire des Berges de Saône

Excusés : Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, M. PITEY (DDEN), Mme MORLIN (psychologue scolaire) ? Madame VIGOGNE (Mairie de Saint Léger Trieu, MALFROID (Mairie de Drambon), Mme MATHY (Mairie de Marandeuil), Mme KRUGER (enseignante), Mme Aline ELUIN (Directrice périscolaire du Secteur de Pontailier sur Saône) ? M VIRELY, Mmes BENEDETTI et LEGRAND (Représentants des parents d'élèves)

Préambule :

Début de séance : 17h30 sous la présidence de M. JUSSELIN.

Mme HUET est nommée secrétaire de séance.

Accueil et présentation des membres du conseil d'école.

1. Effectifs du RPI et présentation de l'équipe pédagogique et éducative.

a. Effectifs RPI

A ce jour, **141 élèves** sont inscrits.

L'effectif en baisse :- 11 élèves (rentrée 2021) - 19 élèves (rentrée 2020) - 30 (rentrée 2019) a entraîné une fermeture de classe. L'effectif se stabilise. A ce jour, 143 élèves sont prévus pour la rentrée 2023.

b. Présentation de l'équipe enseignante :

Mme Stéphanie Estivalet en CP, 22 élèves

Mme Isabelle Jusselin en CE1, 23 élèves

Mme Catherine Bernard en CP/CE2, 19 élèves

M Guillaume Jusselin en CE2/CM1, 19 élèves

Mme Muriel Huet en CM1, 24 élèves

Mme Christelle Paulin en CM2, 23 élèves

et Mme Johanne Da Costa en ULIS, 11 élèves

Mme Sophie Bertrand assure la décharge administrative du directeur le mardi et un lundi sur 3.

c. Vie scolaire

Notre école bénéficie de l'implication d'un volontaire de Service Civique : Madame Gwenaëlle Hubert. Elle apporte une aide précieuse au fonctionnement de notre école.

Madame Aline L'Hommée, AESH rattachée à la ULIS et Madame Christelle Rivière (AESH individuelle) poursuivent leur action éducative au sein du groupe scolaire.

c. RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :

Deux personnes du RASED interviennent sur le RPI :

- Mme Anne MORLIN: psychologue scolaire,

- Mme Sonia KRUGER : maîtresse E. Elle prend en charge certains élèves de cycle 2 en petits groupes. Elle intervient également sur les autres écoles du canton.

L'antenne du RASED à Pontailler sur Saône se situe dans l'aile nord, au rez de chaussée du groupe scolaire. Vous pouvez joindre Mmes MORLIN et KRUGER au numéro de téléphone suivant : 03 80 38 30 37

d. Représentants de la communauté de communes Auxonne Val de Saône

- Mme Aline ELUIN : Directrice périscolaire du Secteur PONTAILLER

- Mme Julie ARNAUD : Référente périscolaire pour notre école.

Madame ARNAUD présente les modifications d'organisation d'accueil du périscolaire. L'accueil du matin et du soir continue de s'effectuer à l'école des Berges de Saône.

Depuis le mois de janvier 2022, l'accueil du mercredi a également lieu à l'école.

Depuis le mois de septembre 2022, l'accueil périscolaire des élèves de maternelle s'effectue à l'école.

Le directeur souligne la meilleure fluidité des temps scolaire et périscolaire depuis cette nouvelle organisation.

Pour toute difficulté rencontrée lors du temps périscolaire, les parents sont invités à composer le 06 31 36 73 27,

ou s'adresser à la Communauté de Communes Auxonne – Pontailler – Val de Saône

Adresse : Ruelle Richebourg, 21130 Auxonne

Téléphone : [03 80 27 03 20](tel:0380270320)

2. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves :

Sur 238 électeurs:

- 136 personnes ont voté
- 21 bulletins blancs ou nuls
- 115 suffrages exprimés

Une liste de parents d'élèves non constitué en association était présente.

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont :

Mmes BENEDETTI, DE SMIDT, FOURNET, GER STURM, LEGRAND et Ms FRIBOULET, VIRELY.

L'école rappelle les bonnes relations habituelles instaurées dans le RPI avec les parents d'élèves et les collectivités territoriales, et travaillera pour continuer le dialogue et un partenariat positif.

3. Règlement intérieur

Les membres du conseil d'école ont pris connaissance du règlement intérieur 2022 – 2023 conforme avec le règlement type départemental du 25 juin 2015 établi par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Il mentionne les modifications des horaires d'école :

matin : 8h25 – 11h25. ouverture : 8h15

après midi : pas de changement : 13h20 – 16h20. Ouverture : 13h10.

Il sera adressé par voie électronique à toutes les familles, mis en ligne sur le site de l'école et affiché au panneau d'affichage sous le porche. Il comportera en annexes : la charte de la laïcité et la charte d'utilisation d'Internet à l'école.

Le règlement intérieur 2022- 2023 a été adopté à l'unanimité : 15 votes pour.

4. Organisation des rythmes scolaires 2023 – 2026

Depuis la rentrée scolaire 2017, l'introduction d'un nouveau type de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire nous a permis, grâce au décret du 27 juin 2017, d'organiser le temps scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours. Cette dérogation arrivant à son terme à la prochaine rentrée scolaire 2023 - 2024, les membres du nouveau conseil d'école constitués doivent, dès à présent, voter la nouvelle demande d'organisation scolaire afin que le procès verbal de ce conseil d'école soit annexé à la demande émanant des maires de notre RPI.

Nous avons donc la possibilité d'opter pour un retour à une organisation de la semaine des quatre jours et demi avec classe le mercredi matin ou de renouveler notre demande de dérogation de type 3 afin de maintenir l'organisation scolaire actuelle sur quatre jours.

Nombre de votants :15

15 voix pour le maintien de l'organisation scolaire à 4 jours. Une demande de dérogation de type 3 sera donc adressée aux autorités académiques.

0 voix pour le retour à l'organisation scolaire à 4 jours et demi avec classe le mercredi matin.

5. Sécurité

a. Protocole sanitaire niveau socle

Au regard de la situation sanitaire actuelle, le ministère a retenu le niveau "socle" à compter de la rentrée scolaire 2022 pour l'ensemble du territoire national. Ce niveau indique que la limitation du brassage, des regroupements ou des réunions n'est plus requis.

En conséquence, l'équipe enseignante et éducative a eu le bonheur d'accueillir l'ensemble des élèves et des parents pour revivre un jour de rentrée des classes traditionnel.

Le port du masque n'est plus obligatoire. Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, il demeure fortement recommandé pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave.

En cas de signalement d'un cas positif dans une classe, le protocole de dépistage à J2 est lancé. A ce jour, 4 dispositifs ont été lancés au sein de l'établissement depuis la rentrée.

b. Actualisation du Plan Particulier de Mise en Sûreté

Le directeur avise les membres du conseil d'école de la réactualisation du PPMS.

Il comprend deux volets :

- le PPMS Risques Majeurs
- le PPMS Attentats Intrusions.

Il a été transmis à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et aux collectivités locales en format électronique.

Les familles seront destinataires de l'annexe 8 (note d'information en cas de déclenchement de l'alarme PPI).

c. Exercices de sécurité

Un exercice d'évacuation-incendie a été réalisé le mardi 13 septembre et n'a révélé aucun dysfonctionnement.

Un exercice « attentat – intrusion » en relation avec le référent gendarmerie a eu lieu le lundi 19 septembre selon le scénario suivant :

Déroulement :

10h30 : Alexandra Carnet, personnel employé par la communauté de communes Auxonne Val de Saône, prépare les deux salles de restauration. Depuis l'office elle repère un père d'élève armé d'une carabine qui a pénétré dans l'espace de restauration par la porte entrouverte pour assurer l'aération prévu dans le cadre du protocole sanitaire. L'intrus se dirige vers la salle 1 au RDC nord. Elle prévient immédiatement en utilisant son portable personnel le directeur M Jusselin qui décide de l'évacuation du bâtiment. Madame Carnet sort par le local poubelle et rejoint le point de ralliement avec Augustin Pigé qui mettait le couvert en salle polyvalente. Le directeur appuie sur les déclencheurs de l'alarme lumineuse en salle des professeurs et dans son bureau. Ce système vient d'être installé et n'a à ce jour jamais été utilisé.

Le directeur verrouille la porte donnant accès à l'espace administratif et envoie un SMS « ÉVACUATION : Danger RDC Restauration » à tous les adultes présents dans l'école sur leur portable personnel. Une fois l'alerte donnée, il appelle la gendarmerie et transmet les éléments d'information : la situation le nombre d'adultes (13) et d'élèves (139) présents dans l'établissement. Gwenaëlle Hubert sort en ayant pris soin de prendre la trousse de secours avec les médicaments pour les élèves ayant un PAI et court ouvrir par l'extérieur les deux vantaux du portail pour éviter l'engorgement.

Bilan

Tous les voyants lumineux de l'aile nord se sont déclenchés. Les classes de l'aile nord sortent rapidement, en silence, de l'école.

Les salles 4, 5 étage sud évacuent par les emmarchements. La salle 1 de l'aile nord évacue par la porte de service de l'entrée administrative. Point de ralliement : devant la gendarmerie.

Temps : 2min 30

Les voyants des classes de l'aile sud ne se sont pas déclenchés. Les classes ont évacué le bâtiment uniquement grâce au sms envoyé et/ou à l'appel du directeur sur le portable des professeurs.

Les classes des salle 2, 3, 6 et 7 sont sorties par la cour de récréation. Pas d'engorgement côté cour. L'évacuation est fluide grâce à l'ouverture des deux vantaux.

Un rappel sur la nécessité de faire le silence a été effectué.

Évacuation complète du bâtiment: 5min 10

Un appel est effectué devant la gendarmerie : 139 élèves évacués et 13 adultes = effectif présent au moment de l'alerte.

A l'issue de l'exercice, un débriefing a été effectué avec le policier municipal devant les emmarchements.

Le système lumineux d'alerte est à contrôler concernant la portée et la communication des déclencheurs pouvant expliquer que les voyants lumineux ne se soient pas déclenchés dans l'aile sud. Suite à l'évaluation du policier municipal Vouillot, il apparaît qu'un déclencheur est nécessaire en salle 2 et 4. Il est conseillé aux personnels d'actionner les déclencheurs à leur disposition avant d'évacuer afin d'optimiser la transmission d'information.

Afin de faciliter l'évacuation de l'aile sud par les emmarchements, il serait souhaitable que la porte soit aimantée comme au rez de chaussée.

6. Projet d'école.

Le nouveau projet d'école 2020 – 2023 a été présenté lors du conseil d'école du mardi 30 mars 2020.

Le directeur en rappelle les trois axes :

- ➔ Axe 1 : Apprendre et réussir : favoriser la maîtrise des fondamentaux,
- ➔ Axe 2 : Garantir le bien-être, conforter une école bienveillante et exigeante,
- ➔ Axe 3 : Prendre en compte les besoins et les potentiels de chacun pour construire une école inclusive.

a. Jumelage Pontailier - Tikonti

Malgré la pandémie et l'insécurité, le jumelage de l'école avec celle de Tikonti (Burkina Faso) se poursuit et fête ses dix ans d'existence. Pour célébrer cet anniversaire, notre école devait accueillir le directeur de Tikonti B, Monsieur Yempabou Dayamba et la maîtresse des CP de Tikonti A, Madame Rita Ruphine NABA du 10 au 25 septembre 2022. Malheureusement en raison du contexte difficile, les visas n'ont pas été accordés.

Toutefois, la journée de découverte de la culture burkinabè a été maintenue. Ainsi la troupe d'artistes burkinabés Yankadiy avec Maria BISSONGO, artiste francophone de l'année, en tournée en Europe, est intervenue le mardi 20 septembre au sein du groupe scolaire.

Ainsi tous les élèves de l'école ont participé à des ateliers:

- initiation aux percussions africaines (djembé, balafon...).
- Découverte et apprentissage de danses traditionnelles du Burkina Faso.

La journée s'est achevée par l'écoute d'un conte africain.

Cette animation - spectacle d'un coût de 1000 euros a été offerte par la coopérative scolaire grâce aux bénéfices de la vente des chocolats de Noël 2020 et 2021.

b. Projets éco-responsables :

Les projets amorcés en 2021 – 2022 sont reconduits.

- Les bouchons d'Hugo : 80 kg de bouchons collectés en 2021 – 2022 acheminés à l'usine de fabrication de containers plastiques Sulo de Langres. L'argent engendré par l'achat du plastique des bouchons est reversé au profit des enfants malades du CHU de Dijon. Cette information sera donnée aux élèves et aux familles. Le flyer « les bouchons d'Hugo » sera collé dans les cahiers de correspondance.

- Participation à l'opération « Tri et collecte de stylos usagés »

- Tri de piles pour le téléthon

- Tri des cartouches d'encre d'imprimantes et de photocopieurs.

Une réflexion dans le cadre du PEDT est en cours avec les responsables du temps périscolaire autour du gaspillage alimentaire, du jardin pédagogique, du tri sélectif, du compostage en vue de la labellisation académique E3D : Ecole en Démarche de Développement Durable.

La pesée des déchets alimentaires issus de la restauration est effectuée sur la semaine en cours afin de sensibiliser les élèves à la lutte contre le gaspillage.

c. Stage de remise réussite d'automne 2022

Un stage de réussite a eu lieu du lundi 24 au vendredi 26 octobre 2022 au groupe scolaire des Berges de Saône. Ce stage a concerné trois groupes d'élèves de CP, CE1, CM1 et CM2 pris en charge respectivement par Mme Bertrand, Mme Huet et Mme Paulin.

d. Devoir de mémoire et participation aux cérémonies commémoratives

Après deux ans d'interruption en raison de la crise sanitaire, les élèves du RPI participent de nouveau aux célébrations commémoratives du 11 novembre et du 8 mai. Ils interprètent « La Marseillaise », lisent la liste des combattants du canton de Pontailier sur Saône tombés pour la France.

e. Tutorat de lecture CP – CM1

Chaque élève de CM1 de Madame Huet est le tuteur de lecture d'un élève de CP une fois par semaine, dix minutes le jeudi matin. Il fait lire un élève de CP et en retour l'élève de CM1 lui offre une lecture oralisée de contes.

f. Festivités de Noël

- L'opération vente de chocolats du commerce équitable par l'association « Initiatives Saveur » est reconduite cette année. 25% du montant des commandes est reversé à la coopérative scolaire.
- La tombola de Noël a débuté le jeudi 10 novembre. Les enfants peuvent vendre des cases (1euro50 la case) à l'intérieur du cercle familial ou dans leur quartier pour les parents qui le permettent. La vente de cases s'achèvera le vendredi 9 décembre. Le tirage au sort aura lieu le lundi 12 décembre. Les gagnants seront appelés le mardi 13 décembre.

La remise des bouteilles de champagne et des tickets pour retirer les dindes au rayon boucherie de l'ATAC aura lieu le jeudi 15 décembre à partir de 9h30 entrée administrative (aile nord)

- Le vendredi 16 décembre le père Noël passera voir les enfants pendant l'après-midi. Les parents peuvent offrir des boissons et des paquets de papillotes.

Nous remercions les municipalités du RPI qui offrent à chaque élève un cadeau fort apprécié.

7. USEP

Madame HUET, présidente de l'association USEP des Berges de Saône présente le rapport d'activités 2021 – 2022 et les prévisions pour 2022 – 2023.

a. Rapport d'activités 2021 - 2022:

L'équipe éducative avait fait le choix de n'affilier que 2 classes en privilégiant les élèves de CM2 qui quittaient l'école en juillet 2022.

Les 2 classes (CM2 de Mme HUET et CM1/ CM2 de Mme PAULIN) étaient inscrites sur 3 rencontres : lutte en février, gymnastique en mars et orientation en juin.

Le protocole sanitaire en vigueur l'an dernier nous a empêché de pouvoir participer aux deux premières rencontres qui n'ont pas eu lieu. En avril 2022, le protocole sanitaire permettait de nouveau les rencontres mais nous n'avons pas pu avoir de bus mis à disposition pour se rendre au parc des carrières Bacquin où avait lieu la rencontre orientation.

En 2022, l'Usep s'est déplacé à l'école et nous avons pu faire une rencontre biathlon avec un parcours vélo, des lancers et une course.

b. Rapport financier de 2020 /2021

	Débit	Crédit
Licences/ adhésion association	388,64	200
Transport	0	0
TOTAL	388,64	200

Soit une dépense pour la coopérative scolaire de 188,64 euros

c. Projet d'activités pour 2022/ 2023

L'équipe éducative a fait le choix durant cette année de ne pas affilier de classes, pour plusieurs raisons :

- L'an dernier, nous n'avons pas fait de rencontres avec d'autres classes.
- L'organisation des transports pour les rencontres étaient auparavant gérée par l'USEP, maintenant c'est aux écoles de réserver leur transport
- La participation financière de l'usep est maintenant de 40 % pour une rencontre départementale et de 60 % pour une rencontre de secteur.
- Difficulté à trouver un transporteur
- Nous pouvons effectuer des rencontres entre nos classes pour finaliser un cycle d'apprentissage.

Le projet avec le club de rugby de Genlis est reconduit avec les élèves de CM1 et de CM2
3 séances seront gérées par Lucas GILGENKRANTZ (éducateur sportif au sein du club de rugby de Genlis et intervenant à l'AS option sportive Rugby au collège de Pontailler sur saône), les autres séances par l'enseignant.

Une rencontre « Touché 2 secondes »intersecteur (avec les écoles du secteur Clery et Maxilly sur Saône) aura lieu **le 5 mai 2023** au stade ou au gymnase de Pontailler sur Saône où la coupe gagnée par les CM2 de l'école l'an dernier sera remise en jeu.

Compte tenu du coût du transport (638 euros pour le trajet en autocar Pontailler – Genlis), les classes de cycle 3 ne pourront pas participer à la rencontre sportive du **9 juin 2023** à Genlis.

Pas de changement au niveau des membres du bureau.

Mme HUET Muriel : Présidente

M JUSSELIN Guillaume : Trésorier

Mme PAULIN : Secrétaire

9. Bilan financier de la coopérative scolaire 2022 2023

Au 1^{er} septembre : la coopérative scolaire présente un solde créditeur de 3998,76 euros

2 principales entrées d'argent :

- la vente des chocolats de Noël : **794,91 euros** (712,93 euros en 2021)
- la vente des photos de classe et d'élèves : **549,2 euros** (604 euros en 2021)

La coopérative permet de financer des spectacles ou animations pédagogiques ainsi que l'achat de petites fournitures pour les bricolages liés à Noël, à la fête des mères, des pères, des abonnements de livres pour la classe et de payer l'adhésion à l'occe et à l'usep.

10. Transports scolaires

Depuis le 1^{er} septembre 2022, nous avons signalé auprès du service des transports scolaires du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté ainsi qu'aux autorités territoriales et académique un retard de 20 à 25 minutes sur l'horaire communiqué du matin des élèves transportés par les lignes P120 et P123 et scolarisés au sein des établissements élémentaire et maternelle du RPI de Pontailier sur Saône, Vonges, Drambon, Marandeuil et Saint Léger Triey en Côte d'Or.

Selon le service transport, ce retard était dû à la difficulté de recruter un chauffeur pour assurer le service de la ligne P123 le matin. Ainsi le chauffeur de la ligne P120 assurait le ramassage de tous les villages du RPI. Concrètement, c'était 35 élèves d'élémentaire et 13 élèves de maternelle qui, les matins, voyaient leur temps d'enseignement réduit de 25 minutes soit 12h30 de cours qui ne leur ont pas été dispensés en période 1. Ce dysfonctionnement impactait également l'action des enseignants qui ne pouvaient pas assurer le programme de la journée.

Ce dysfonctionnement responsable du retard des élèves transportés les matins a été réglé depuis le lundi 14 novembre. Les deux lignes P120 et 123 fonctionnent de nouveau aux horaires habituelles.

La communauté scolaire s'en réjouit.

Pour toute difficulté et demande d'information, les parents d'élèves peuvent contacter le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté qui a la compétence du transport scolaire :

- par téléphone au 03 80 44 41 60
- par courriel : transports21@bourgognefranchecomte.fr
- par courrier : Conseil Régional Bourgogne Franche Comté
Service Transports
17 boulevard de la Trémouille
CS 23502
21035 DIJON Cedex.

Pour toute difficulté concernant les accompagnatrices de bus, les parents d'élèves peuvent contacter :

AIPAS (Association pour l'Insertion et la Promotion des Accompagnateurs Scolaires) dont le responsable est Monsieur Bruchot :

- par téléphone : 03 80 72 01 86
- par courrier : 4, rue Louis Lumière
21160 MARSANNAY LA COTE

Signature du directeur :
Guillaume JUSSELIN

Signature de la secrétaire :
Muriel HUET